

loi, les soins de salle publique sont fournis aux résidants des municipalités unies en circonscription hospitalière et aux non-résidants qui versent une cotisation annuelle fixe. En vertu de la loi, les hospitalisés payent \$1 par jour; le reste des frais est acquitté à même la taxe foncière perçue dans la circonscription et une subvention de tant par jour versée par la province. Tous les services en sus des soins de salle publique doivent être payés par le malade.

Des subventions provinciales aux unités sanitaires couvrent 60 p. 100 de tous leurs frais de fonctionnement. En outre, le ministère verse aux hôpitaux autorisés 70 cents par jour par malade pour une période déterminée. Il accorde une subvention pour service d'orthopédie de 90 cents par jour aux hôpitaux et acquitte le tiers du coût du service spécial d'hygiène mentale des écoles de l'unité sanitaire rurale d'Edmonton. Une subvention, équivalente au salaire d'une infirmière, est accordée au service de santé de la ville d'Edmonton pour le maintien d'une clinique d'hygiène infantile.

Colombie-Britannique.—Le ministère de la Santé et du Bien-être, sous la direction d'un ministre, comprend deux divisions respectivement administrées par un sous-ministre de la Santé et un sous-ministre du Bien-être.

La Division de la santé compte trois bureaux, dont deux à Victoria et l'autre à Vancouver. Le Bureau des services locaux de santé, à Victoria, comprend le Service de l'alimentation, la Division des unités sanitaires, le Service d'infirmières de la santé publique, la Salubrité publique et les Soins dentaires préventifs. A Victoria également se trouve le siège de la Division de la statistique vitale et de la Division de l'enseignement de l'hygiène publique, divisions groupées dans le Bureau de l'administration centrale. Les divisions de la lutte antituberculeuse, de la lutte antivénérienne et des laboratoires ont leur siège à Vancouver et sont groupées dans le Bureau des services spéciaux de prévention et de traitement.

En plus de certaines initiatives d'envergure provinciale, la Division de la santé surveille les initiatives locales de santé publique par l'intermédiaire de son Bureau des services locaux de santé. La province est divisée en unités sanitaires et en circonscriptions d'infirmières de santé publique, comprenant chacune plusieurs circonscriptions scolaires. Neuf des 18 unités sanitaires projetées sont actives et un programme général de santé est assuré par un médecin, des infirmières de santé publique, un inspecteur de santé et un statisticien. Il existe dans les régions isolées des circonscriptions sanitaires, dont le personnel comprend des infirmières de santé publique et des inspecteurs sanitaires, appelées à être remplacées plus tard par des unités sanitaires. Vancouver et Victoria ont leur propre service de santé, tandis que certains autres centres ont des médecins sanitaires en service discontinu. A l'exception de ces derniers et du personnel de Vancouver et de Victoria, tout le personnel régional de la santé publique est à l'emploi du ministère provincial. A peu près 94 p. 100 de la population de la province a à son service un personnel sanitaire qualifié qui travaille à temps plein.

Les services généraux de santé publique fonctionnent dans toutes les unités sanitaires et les territoires non organisés. Des cliniques fixes et mobiles de lutte contre la tuberculose assurent des services gratuits de diagnostic et de consultation à tous les résidants; des cliniques de maladies vénériennes établies aux endroits stratégiques des régions sanitaires assurent gratuitement des services de diagnostic et de traitement à ceux qui en ont besoin; des cliniques d'hygiène maternelle et infantile,